



Inscription aux Tests d'exigences préalables (TEP) du BPJEPS Activités Physiques pour Tous (BPAPT)

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR (obligatoires) :

Note importante :

- ***Votre inscription ne sera définitive qu'à réception, avant la date butoir (soit 15 jours avant la date des TEP, le cachet de la poste faisant foi), de l'ensemble des pièces de votre dossier.***
- ***Si vous échouez -ou ne vous présentez pas- à une épreuve, vous devrez vous ré-inscrire pour la session suivante.***
- ***Notez que les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans les situations suivantes :***
 - Absence sans motif valable le jour des épreuves
 - Non présentation à l'une des épreuves
 - Choix personnel de vous présenter à une date ultérieure de session après la validation de votre dossier.
 - Seuls les motifs impérieux justifiés ci-dessous donneront droit à remboursement :
 - Blessure ou maladie justifiée par un certificat médical transmis, au plus tard, le jour des TEP.

- DOSSIER D'INSCRIPTION** : Veuillez compléter le dossier d'inscription aux TEP du BPJEPS APT
- PIECE D'IDENTITE** : Veuillez joindre une copie RECTO/VERSO d'une pièce d'identité en cours de validité.
- PHOTO D'IDENTITE** : Veuillez joindre votre photo d'identité
- CERTIFICAT MEDICAL** : Veuillez joindre le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (veuillez utiliser le modèle réglementaire joint à ce dossier d'inscription et datant de moins de 1 an)
- SI DEMANDE DE DISPENSE ou D'EQUIVALENCE DES TEP** : Veuillez joindre les copies des diplômes ou des justificatifs donnant droit à dispense ou équivalence des TEP.
- POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP** : Veuillez joindre l'avis du médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap.
- UN CHÈQUE DE 30€ à l'ordre de IRSS SPORT**
(à envoyer à IRSS SPORT : 48, Boulevard Franck Lamy - 17200 ROYAN)